



Berlin Eco

NUMERO 6

© DG Trésor

18 mars 2020

ACTUALITE ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Un groupe de sept économistes de renom (Peter Bofinger, Sebastian Dullien, Gabriel Felbermayr, Clemens Fuest, Michael Hüther, Jens Südekum et Beatrice Weder di Mauro) a publié le 11 mars un [papier](#) d'analyse des impacts de l'épidémie Covid-19 sur l'économie allemande. **Pour les auteurs, l'objectif fondamental consiste en la stabilisation des secteurs les plus touchés pour empêcher l'apparition d'une crise systémique.** Sur le court-terme, il s'agirait principalement de remédier aux difficultés de trésorerie des entreprises pour aussi éviter une déstabilisation du secteur bancaire. Sur le plus long-terme, il s'agirait surtout d'éviter un impact sur le marché du travail. La mise en place d'un paquet conjoncturel traditionnel est jugé non-pertinente vis-à-vis de la crise actuelle : des programmes d'investissements publics ne contribueraient pas une stabilisation de l'économie à court-terme ; une stimulation de la « consommation sociale » doit par ailleurs être évitée pour des raisons sanitaires. Le rôle de la BCE en tant que « *lender of last resort* » en cas de déstabilisation majeure du système financier représente pour les auteurs le seul aspect pertinent au niveau monétaire. Les économistes plébiscitent une action budgétaire basée sur le principe « *timely, targeted, temporary* » ; **le maintien de l'équilibre budgétaire est « expressément déconseillé »**, car ne permettant pas de faire usage des marges autorisées par la règle budgétaire constitutionnelle dans le cadre d'une situation d'urgence.

Les ministres allemands de l'Economie et des Finances ont annoncé le 13 mars leur [programme de soutien](#) concernant les difficultés de financement que pourraient rencontrer les entreprises. **La majorité du dispositif devrait reposer sur des facilités offertes par l'administration fiscale et sur le renforcement et l'élargissement des dispositifs de garantie publics en faveur du financement des entreprises.** Le plafond de garanties de la KfW pourrait être relevé de 93 Md€, permettant d'atteindre un plafond d'encours garantis de 550 Md€, possiblement à court-terme et sans passage en loi de finances. Un programme conjoncturel au-delà de ces soutiens est jugé prématuré face à un choc d'offre mais possible ultérieurement.

L'institut [IfW Kiel](#) table sur une contraction du PIB allemand de 0,1 % (-0,8 point par rapport à la dernière projection) en 2020, puis sur une reprise de 2,3 % en 2021. Les conséquences de l'épidémie Covid-19 impacteraient fortement l'industrie déjà fragilisée et la consommation domestique, jusqu'ici principal moteur de la croissance allemande. L'institut met l'accent sur la difficulté à chiffrer de manière fiable les conséquences économiques de la crise actuelle et se base dans ses projections sur une fin de l'épidémie en milieu d'année.

56 % des entreprises allemandes souffrent aujourd'hui des conséquences économiques de l'épidémie Covid-19, selon un [sondage](#) de l'institut munichois *ifo*. Ce taux est de 63,0 % dans le secteur manufacturier, 63,0 % également dans le commerce et de 50,3 % dans les services. La baisse de la



demande, les problèmes d'approvisionnement et l'impossibilité d'assurer les déplacements professionnels représentent les difficultés principales auxquelles font face les entreprises.

Selon Destatis, la **production** (secteurs minier, énergétique, manufacturier et de la construction) a **chuté de 3,0 % en janvier 2020** par rapport au mois précédent et de 1,3 % en comparaison annuelle, tandis que le nombre de **nouvelles commandes dans le secteur manufacturier** a **augmenté de 5,5 %** (-1,4 % en comparaison annuelle). L'Office fédéral statistique annonce également une **stagnation des exportations en janvier 2020** par rapport au mois précédent et une baisse de 2,1 % en comparaison annuelle, tandis que **les importations ont crû de 0,5 %** sur la même période et diminué de 1,8 % en comparaison annuelle. L'excédent courant s'établit à 16,6 Md€, contre 17,6 Md€ en janvier 2019. Les exportations vers la Chine ont chuté de 6,5 % par rapport à janvier 2019, reflétant selon Destatis les premières difficultés liées à l'épidémie Covid-19.

Lars Feld devient le nouveau président du Conseil allemand des experts économiques (« Conseil des Sages ») à la suite du départ de Christoph Schmidt. Le remplacement de ce dernier ainsi que celui d'Isabel Schnabel (nommée au directoire de la BCE) ne sont pas encore déterminés ; Monika Schnitzer (Université de Munich) et Veronika Grimm (Université de Nuremberg) étaient présagées, mais le ministère fédéral des Finances souhaiterait également la nomination de Marcel Fratzscher (DIW Berlin).

POLITIQUE BUDGETAIRE

Le 11 mars, le Conseil des ministres a validé une augmentation de 12,4 Md€ des investissements au niveau du Bund sur 2021-2024, soit 3,1 Md€ de plus par an. Cette somme complémentaire sera financée par les excédents budgétaires ; l'équilibre des comptes serait préservé, le frein à la dette respecté. Les priorités citées sont : infrastructures de transport, infrastructures urbaines (notamment logements, installations sportives), infrastructure numérique et IA. Sans aller dans le détail, le [papier de la coalition](#) évoque également l'importance pour le gouvernement fédéral de travailler sur l'égalité des conditions de vie et sur la reprise des dettes communales (« vérification en cours d'un possible consensus politique »). L'accent est mis par ailleurs sur des mesures visant à accélérer les processus de planification et d'homologation dans les projets d'infrastructure. Il est question pour cela de mettre en place d'ici l'été une « loi pour l'accélération des investissements », de s'assurer d'une mise en œuvre efficace au niveau des Länder des mesures de simplification précédemment adoptées et de solliciter la Commission européenne sur une simplification des textes de loi relatifs à la planification. En outre, une « alliance nationale d'investissement » sera mise en place, visant à améliorer la coordination des politiques d'investissement entre Bund, Länder et commune. Le gouvernement fédéral remettra dans ce cadre-là annuellement un rapport national d'investissement au Bundestag.

Le 18 mars, la [première esquisse](#) du budget fédéral 2021 et de la planification financière 2021-2024 a été validée en Conseil des ministres. **Le ministre fédéral des Finances Olaf Scholz met l'accent sur l'importance d'une « politique budgétaire solide » pour faire face à la crise Covid-19. Le projet budgétaire ne prend en revanche pas encore compte des effets économiques de l'épidémie**, des « indicateurs conjoncturels fiables » n'étant pas encore disponibles ; il sera mis à jour en avril, lorsque le gouvernement fédéral publiera ses projections macroéconomiques actualisées. Pour l'année 2021, des dépenses de 370,3 Md€ sont prévues (+2,3% par rapport à 2020). Aucun endettement net nouveau n'est envisagé à l'heure actuelle : les recettes s'élèveraient à 370,3 Md€, dont 324,2 Md€ de rentrées fiscales. **L'investissement est chiffré à 42,9 Md€ annuellement jusqu'en 2024** : sur les quatre prochaines années cela représente un montant « record » de 171,6 Md€ (reflétant les annonces du 11 mars), soit 50 Md€ de plus que sur la totalité de la législature précédente, selon le ministère.



POLITIQUES SOCIALES

Le Bundestag a accordé vendredi 13 mars 2020 l'autorisation au ministère fédéral du travail de faire paraître un règlement visant à assouplir le [dispositif de chômage partiel](#) (appelé « activité partielle »). Le gouvernement avait fait connaître les grandes lignes du dispositif de crise suite à la rencontre de la coalition le dimanche 8 mars 2020 : une entreprise sera éligible au chômage partiel dès lors que 10% de ses salariés sont concernés par une baisse du temps de travail liée au recul temporaire de l'activité, contre un tiers des salariés auparavant. L'Agence fédérale du travail qui verse l'allocation de chômage partiel au salarié concerné prendra aussi en charge l'ensemble des cotisations sociales sur les heures chômées (alors que dans le dispositif en vigueur actuellement elles sont à la charge de l'employeur). Les détails du dispositif de crise sont en élaboration.

La [fermeture des écoles et crèches](#) est mise en œuvre à partir du 16 et 17 mars jusqu'au 19 avril 2020. Une rencontre entre le ministre du Travail Hubertus Heil, le ministre de l'Economie Peter Altmaier et les partenaires sociaux est prévue mercredi 18 mars sur les solutions à envisager pour éviter des pertes de salaires sensibles lors de l'absence prolongée du salarié liée à la suppression de la garde d'enfant.

ACTUALITE FINANCIERE

REGULATION FINANCIERE

Le projet de [loi sur le transfert de la supervision des intermédiaires pour placements financiers et conseillers en placements financiers rémunérés sur base honoraire vers la BaFin](#) a été adopté en conseil des ministres, malgré l'opposition des acteurs concernés. Jusqu'à présent, les différents conseillers en placements financiers (y compris intermédiaires d'assurance) étaient supervisés par la Chambre de commerce et d'industrie locale ou par l'autorité de commerce au niveau communal (*Gewerbeamt*), en fonction du Land. Cette réforme vise à harmoniser et améliorer la supervision d'un secteur désormais essentiellement réglementé par le droit européen.

BANQUES ET ASSURANCES

La Landesbank du Bade-Wurtemberg, [LBBW](#), affiche, en 2019, un résultat avant impôts de 612 M€ (contre 549 M€ en 2018). Cette hausse de 11 % s'explique par une progression des activités immobilières et de financement de projets (en grande partie environnementaux / « durables ») ainsi que de marchés de capitaux. Le résultat des opérations d'intérêts et de commissions a nettement augmenté. La banque enregistre un ratio CET 1 de 14,6 %, un ratio coûts/revenus de 71,8 %, un RoE de 4,6 % et un taux de NPL de 0,6 %.

La banque privée [Hauck & Aufhäuser](#) appartenant au groupe chinois **Fosun** a acquis la banque **Lampe** détenue jusque-là par Dr. Oetker. La nouvelle entité gèrera 35 Md€ d'actifs et emploiera 1 400 personnes.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville
Service Économique de Berlin
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :
Pariser Platz 5
10117 Berlin
Twitter: @FRTresor_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Lucie Petit et
Laurence Rambert
Revu par : Catherine Rozan

Version du 18 mars 2020